

Nouvelles du conseil de ville

Réunion du lundi 13 août 2001



- Le conseil municipal a confié le mandat à Me Laurent Laberge, avocat, de percevoir les arrérages de taxes des années 2000 et 2001.
- La MRC de la Rivière-du-Nord ayant mandaté un comité technique composé d'urbanistes provenant des villes membres afin de rédiger un règlement régissant les résidences d'hébergement clandestin, le conseil municipal a adopté le projet de règlement de la MRC sur les résidences super visées pour personnes âgées ou non autonomes. La Ville sera appelée, au cours des prochains mois, à inclure dans sa réglementation, ce nouveau règlement.
- Le conseil municipal a autorisé la compagnie Lac Renaud inc. à construire un tronçon de rue à partir de la rue Lavallée afin de desservir six nouveaux terrains.
- Le conseil municipal a autorisé un budget de 50 000 \$ pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale et a également autorisé une dépense de 12 500 \$ pour l'achat de nouveaux livres.
- Dans le cadre du Championnat canadien de balle-molle qui se tenait à Windsor Ontario, du 29 juillet au 5 août 2001, un don de 50 \$ a été accordé aux quatre jeu-
- Les filles représentant l'Association de baseball mineur de Prévost à ce tournoi.
- Un don de 500 \$ a été accordé au Comité des loisirs des domaines pour l'organisation d'un pique-nique familial, le 26 août prochain. De plus, un don de 400 \$ a été accordé au Club de loisirs du lac Écho.
- Le conseil municipal a autorisé une dépense de 13 792,58 \$ pour des travaux d'ajustement de regards et de puisards sur le territoire de la ville.
- Des travaux de pavage du tablier du pont Dagenais seront effectués au coût de 3 500 \$ plus taxes, par l'entreprise J.P. Foucault Asphalte ltée.
- Le Conseil a autorisé un budget supplémentaire de 20 000 \$ pour des travaux additionnels de nettoyage de fossés.
- Dans le cadre de l'aménagement du dépôt d'abrasifs d'hiver situé sur la rue Doucet, le Conseil a autorisé le paiement du décompte progressif n° 1 au montant de 43 661,65 \$, à l'entrepreneur George V. Riddell & Fils inc., pour les travaux de pose de membrane étanche.
- Le conseil municipal a autorisé le paiement de l'accepta-

tion provisoire du décompte final de l'entrepreneur Entreprise Actuel inc., au montant de 42 388,60 \$, pour les travaux de pose de conduits au débarcadère de l'école du Champ-Fleuri.

- Une résolution a été adoptée afin d'autoriser un budget pour le déplacement des câbles de Bell Canada et de Vidéotron situés près du débarcadère de l'école du Champ-Fleuri.

- Un contrat de 68 048,80 \$ a été octroyé à Entreprise d'électricité Laroche enr., pour les travaux d'entretien du réseau d'éclairage de la Ville pour la période du 1er septembre 2001 au 31 août 2006.

- Le conseil municipal a adopté le règlement 471-1 abrogeant le règlement 471 relatif au remblayage de fossés et entretien des canalisations des fossés.

- Le règlement 480-4, amendement du règlement de tarification numéro 480 de façon à inclure les frais d'honoraires judiciaires et extrajudiciaires, a été adopté par le conseil municipal.

- Un avis de motion a été donné à l'effet qu'un règlement amendant le règlement 301 « Tarifs de remboursement des frais de déplacement et de séjours

des employés, des bénévoles et du conseil » sera présenté lors d'une séance subséquente.

- Un avis de motion a été donné à l'effet qu'un règlement amendant le règlement 349 « Délégation d'autorisation de dépenses et de passation de contrats » sera présenté lors d'une séance subséquente.

- Un avis de motion a été donné à l'effet qu'un règlement amendant le règlement 396 « Règlement concernant la protection des non-fumeurs dans les lieux publics » sera présenté lors d'une séance subséquente.

- Suite à la réception d'une lettre du ministère de l'Environnement, concernant le réseau d'aqueduc privé de M. Bernard Blondin, le conseil municipal ne souhaite pas l'abandon de ce réseau et fait part au ministère de ses recommandations.

- Une résolution, acceptant les textes qui seront publiés sur le site Internet officiel de la Ville, a été adoptée.

- Un site privé étant actuellement publié sur le web sous le nom de villedeprevost.com le conseil municipal demande à M. Guy Guénette, pro-

priétaire du nom de domaine villedeprevost.com, de céder les droits de ce nom à la Ville, à titre gratuit, afin d'éviter toute confusion entre son site et celui de la Ville.

- Une motion de félicitations a été adoptée pour souligner le travail exceptionnel du comité organisateur du Symposium de peinture de Prévost et pour remercier tous les peintres et participants qui ont fait de cette activité, un franc succès.

- Le Conseil a adopté une résolution à l'effet qu'il se prononce en faveur du maintien de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord.

- Une résolution a été adoptée, autorisant l'Association des résidents du lac Renaud 2000 à tenir une activité de vente de garage à la patinoire du lac Renaud le 25 août 2001 (le 26 août en cas de pluie).

- Une résolution prenant acte du refus de M. Florian Charlebois, conseiller, district 1 et Mme Nathalie Deshaies, conseillère, district 6, d'autoriser la publication de leur photo sur le site Internet, a été adoptée.

Un citoyen heureux...



Un citoyen, Monsieur André Beaulne, qui se plaignait de la poussière provenant de la rue Chemin du Plein Air donnant accès au parc de la Rivière-du-Nord, a été tout heureux quand la ville a pavé cette rue, propriété de Prévost.

Cependant, on se souviendra que ce même citoyen avait fait tout un tabac quand la ville a voulu imposer 10% des coûts de réfection aux quatre riverains de la rue de la Traverse. Il avait crié à l'injustice, mais, dans son cas, il n'aura RIEN à déboursier en dépit du fait qu'il est riverain de cette rue du fait qu'il y loue un logement.

POUR L'ACHAT OU LA VENTE DE VOTRE MAISON

Sutton

Vous pouvez compter sur moi

Micheline C.-Després

Agent immobilier affilié

438-6868

CGA

Ordre des comptables généraux licenciés du Québec

ANDRÉ MARTEL C.S.A., C.G.A.

Expert-Comptable

1531, M^{te}e Sauvage à Prévost

Tél.: 450 224-4773

Télec.: 450 224-4773

Fleuriste Louise

2882-A
boul. Labelle
Prévost

224-8088

Jusqu'à 25% de rabais sur hamacs Maya et 20% sur sélection de meubles

Décor Latin IMPORTATION

Articles de décoration d'Amérique latine

3029, boul Labelle à Prévost • Faubourg de la Station • 224-2964